



MERDRIGNAC EXPRESS



▲ Pages 5 à 9 : Vote du budget municipal pour l'année 2024

DANS CE NUMÉRO

Vie municipale Vie quotidienne	1-2
Médiathèque	3
Cinéma & Actualités communautaires	4
Comptes-rendus des Conseils Municipaux	
Vote du budget 27/03/2024	5-9
CR du 24/04/2024	10-12
Etat-civil et Urbanisme	13
Agenda	14
Semaine du Patrimoine Vivant	15
35 lots à acquérir à Merdrignac !	12

MÉMO VIE MUNICIPALE

Prochains Conseils Municipaux :
 Mercredi 5 juin
 Mercredi 10 juillet
Cérémonie des nouveaux arrivants :
 Samedi 6 juillet

Merdrignac Express Mai-Juin n°217 - Tiré à 905 exemplaires - Directeur de la publication : Eric Robin, Maire de Merdrignac
 Rédaction, conception : service communication @crédits photos : ©Anthony Maudet / Pixabay /

9 JUIN 2024 : VOTEZ POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Tous les cinq ans, les citoyens de l'Union européenne (UE) sont appelés à se rendre aux urnes afin d'élire leurs représentants au Parlement européen.

A Merdrignac, le vote se déroulera le dimanche 9 juin 2024.



Pour vérifier votre inscription sur les listes électorales, en savoir plus sur les conditions du vote, faire une procuration...

Rendez-vous sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1944

DE L'ARGENT DE POCHE POUR LES 16-17 ANS CET ÉTÉ



- ▶ Tu as entre 16 et 17 ans ?
- ▶ Tu résides sur la commune de Merdrignac ?
- ▶ Tu veux gagner un peu d'argent cet été ?
- ▶ La commune de Merdrignac te propose d'effectuer des missions pour gagner 15 € par jour pour 3 heures de travail.
- ▶ Retrait des dossiers auprès de la mairie ou sur www.mairie-merdrignac.fr/actualite/mission-argent-de-poche-2024
- ▶ Inscriptions à transmettre avant le 31 mai 2024.
- ▶ Les missions se dérouleront entre le 1er juillet et le 2 août 2024.

A VOS AGENDAS : la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants de la commune et des nouveaux-nés, ainsi que la remise des prix du fleurissement est prévue le **samedi 6 juillet prochain.**

PRÉSENTATION DES « ESTIVALES SIELBLEU-SIENNES »

CONFÉRENCE « Santé - Senior - Activité physique »

A travers plusieurs activités, l' Association Siel Bleu vous accompagne dans la pratique d'une activité physique adaptée à vos besoins, vos capacités et vos envies durant tout l'été. 4 activités vous seront proposées :

- Relaxation Posturale
- Gym Prévention Santé
- Activité cardio-respiratoire
- Marche avec bâtons

RENDEZ-VOUS le jeudi 20 juin à 10h30

Salle de la Madeleine de Merdrignac (Place de l'Église)



+ INFOS :

Elsa MARTINS Resp. Départementale Siel Bleu 22 | 06 69 75 77 02 | el-sa.martins@sielbleu.org.org

LES GESTES À ADOPTER POUR SE PROTÉGER

La Bretagne est la région de France qui enregistre le plus grand nombre de cas de cancers de la peau chaque année.

N'habitant pas une région chaude, les bretons se protègent moins des rayons UV (ultraviolets), qui sont pourtant autant présents qu'ailleurs !

Même par temps breton, protégeons-nous !

Découvrez les conseils et gestes à adopter pour se protéger sur www.alerte.breizh.fr



Si l'indice UV est supérieur à 3, le risque est réel. Surveille-le sur alerte-breizh.fr

VIGILANCE : VOL PAR RUSE AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES

- ▶ Ne laissez pas d'inconnu entrer chez vous.
- ▶ Lorsqu'une personne se présente chez vous, utilisez systématiquement un entrebâilleur ou un judas.
- ▶ Demandez à voir la carte professionnelle recto et verso, même si la personne est en tenue.
- ▶ En cas de refus ou de doute, ne laissez entrer personne.
- ▶ Evitez de recevoir les visiteurs dans une pièce où vous détenez des objets de valeur.
- ▶ Si vous souhaitez vérifier l'identité de l'inconnu, utilisez les numéros de téléphone que vous avez sur les factures ou autres documents et on ceux fournis par la personne qui se présente ou vous appelle.
- ▶ Conservez des photos de vos biens de valeur ainsi que que les factures (assurances et enquête judiciaire)

NOUVEAUX HORAIRES POUR LA POSTE DE MERDRIGNAC

L'équipe de l'Agence Postale de Merdrignac, vous accueillera à partir du mardi 4 juin 2024 :

- ▶ Du mardi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h30
- ▶ Le samedi 9h00-12h00



PROGRAMME DE LA MÉDIATHÈQUE

JUIN

Mercredi 5 juin : Bébés Lecteurs de 10h à 11h

Mercredi 5 juin : Bookworms de 10h30 à 12h Club de lecture en anglais

EXPOSITION Peintures de Sarah Castille du 31 mai au 28 juin 2024 : "Sur les Pas de nos Ancêtres"

Sarah Castille, artiste-plasticienne d'origine américaine qui vit et travaille en Bretagne, expose des œuvres autour de la danse. Dans sa série de peintures, dessins, et sérigraphies inspirées par la musique créole et acadienne, elle découvre les liens entre présent et passé, Bretagne et Louisiane.

VERNISSAGE de l'exposition de Sarah Castille **vendredi 31 mai à 18h**

Samedi 8 juin : Café Lectures 10h30 > 12h - Venez partager vos coups de cœur

Mercredi 12 juin : 14h30 > 15h30 – Atelier créatif avec Sarah Castille - Collage, dessin et peinture pour réaliser un livret accordéon en rapport avec la musique et l'art. Travail sur le rythme, les sentiments, la répétition | Public : à partir de 10 ans | Lieu : Salle Alexandre Guillemot

Mercredi 19 juin : Tricote Papote 14h30 > 16h30

JUILLET

EXPOSITION des photographies animalières de Myriam Garouche du 4 juillet au 28 août.

VERNISSAGE le vendredi 5 juillet à 18h

Mercredi 3 juillet : Bookworms—Club de Lecture en anglais 10h30>12h

Mercredi 3 juillet : Bébés lecteurs en musique avec Christelle de Berce Ô Culture - 10h>11h

Mercredi 10 juillet : Séances découvertes Yoga parent-enfant - 10h>10h30 et 10h45>11h45



PARTIR EN LIVRE 2024

Mardi 9 juillet : 10h30 > 12h— Le Grand Livre du Sport

Mardi 16 juillet : 15h > 15h45 - Spectacle Le JO des animaux - dès 3 ans

Mercredi 17 juillet : 10h>11h—Contes et corps - 0-4 ans



DU 21 MAI AU 31 OCTOBRE : UNE BORNE POUR ÉCOUTER & DÉCOUVRIR DE LA MUSIQUE ►

Découvrez la Borne Di Music dans votre médiathèque - Vous découvrirez aussi la plateforme de streaming musical associée à la borne et disponible gratuitement avec un abonnement médiathèque. **Informations auprès de la médiathèque.** Prêt de la BCA22 - Bibliothèque départementale des Côtes d'Armor

NOUVEAUTÉ À LA MÉDIATHÈQUE : UNE BOÎTE DE RETOUR DE DOCUMENTS ►

La médiathèque est fermée ?

Déposez vos documents (livres, DVD, CD) dans la boîte de retour située à l'extérieur de la médiathèque.



ABONNEMENT GRATUIT À LA MÉDIATHÈQUE

- Inscrivez-vous ou pré-inscrivez-vous gratuitement depuis www.bretagnecentrebiblio.bzh/auth/pre-registration
- Empruntez 13 documents (Livres, revues, DVD, CD, albums...) pour une durée de 1 mois.
- Réservez depuis le catalogue en ligne, bénéficiez de ressources en ligne, etc.

+ D'INFOS & INSCRIPTIONS MÉDIATHÈQUE :

02 96 28 42 28

mediatheque@mairie-merdrignac.fr

www.bretagnebibliocentre.bzh/merdrignac

RS @mediathequemerdrignac

CINÉMA « LE STUDIO » : PROGRAMME



MARINETTE

Mercredi 22 mai à 16h30

THE FALL GUY

Vendredi 24 mai à 20h30

Mardi 28 mai à 20h30

UN PTIT TRUC EN PLUS

Samedi 25 mai à 20h30

Dimanche 26 mai à 16h30

Lundi 27 mai à 20h30

Pour suivre
l'actualité et le
programme du
Cinéma Le Studio :

+ D'INFOS : 02 96 67 49 83 |
cinemalestudio2@wanadoo.fr |
www.facebook.com/
CinemalestudioMerdrignac

ATELIERS NUMÉRIQUES

MÉDIATION NUMÉRIQUE (Sur inscription) : Le lundi matin à Merdrignac + Ateliers thématiques sur inscription les lundis matins à Merdrignac de 9h à 10h30 :

- ▶ Lundi 03/06 : La mobilité
- ▶ Lundi 10/06 : Faire travailler sa mémoire
- ▶ Lundi 17/06 : S'évaluer avec les Bons Clics
- ▶ Lundi 24/06 : Bilan et questions restantes

Démarches en ligne et Accès libres - 10h30 > 12h

- Découverte de sites institutionnels
- Effectuer une démarche

+ D'INFOS ET INSCRIPTIONS :

07 64 38 94 63 | n.besnard@loudeac-communaute.bzh | www.bretagnecentre.bzh/vivre/numerique/espaces-numeriques

A Merdrignac, les ateliers se déroulent à la médiathèque municipale, rue du Champ des Vignes.

PETITE ENFANCE 0-3 ANS ET FAMILLES

Le service Petite enfance du CIAS de Loudéac communauté propose des espaces et des ateliers pour les parents et leurs enfants de 0 à 3 ans :

▶ Espace Parents-Enfants

Au Pôle Médico-social, rue de Brocéliande à Merdrignac—de 10h30 à 11h30 (selon programme)

▶ Bébés Lecteurs (à la médiathèque de Merdrignac)

Mercredi 5 juin de 10h à 11h et mercredi 3 juillet

+INFOS ET INSCRIPTIONS :

Relais PETITE Enfance

CIAS - Loudéac communauté - 4/6 bd de la gare - 22600 LOUDÉAC

02 96 66 60 50 | 06 17 36 68 89 | rpe@loudeac-communaute.bzh | www.bretagnecentre.bzh

LUDOTHÈQUE « AU FIL DU JEU »

Jeu sur place et prêt de jeux au Pôle médico-social de Merdrignac.

JOUR et HORAIRES D'OUVERTURE :

- ▶ Samedi 1er juin : 10h > 12h
- ▶ Mercredi 12 juin : 10h > 12h et 14h > 18h
- ▶ Samedi 29 juin : 10h > 12h
- ▶ Mercredi 3 juillet : 10h > 12h et 14h > 18h

+ D'INFOS LUDOTHÈQUE :

Salle de réunion du Pôle Médico-Social, 5 rue de Brocéliande à MERDRIGNAC

02 96 66 40 17 | 07 64 38 94 65 |

ludotheque@loudeac-communaute.bzh@ludoaufildujeu |
www.bretagnecentre.bzh

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2024 VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2024

*CM pour Conseil Municipal dans le texte

Absents excusés : BADOUARD Allison, BAZIN Pascal.

FINANCES

Rapporteurs : Pascal LE GALL et Eric ROBIN

1. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-31 du CGCT, les résultats du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2023 sont soumis au vote des membres du CM Il est précisé que les résultats du Compte Administratif sont identiques à ceux du Compte de Gestion du Comptable Public. Le Compte de Gestion concernant les budgets annexes de la chevalerie, de la Héronnière et de la Ville Hubeau ainsi que le budget général sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le compte administratif 2023 est présenté à l'Assemblée. Les vues d'ensemble pour chaque budgets, annexes et principal peuvent se résumer aux tableaux suivants :

<i>Budget général</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	4 109 419.24 €	1 912 057.63 €	6 021 476.87
DEPENSES	3 090 870.68 €	1 815 855.66 €	4 906 726.34 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 018 548.56 €	96 201.97 €	1 114 750.53 €
REPORT EX ANTERIEUR		1 126 536.50 €	1 126 536.50 €
RESULTAT CUMULE	1 018 548.56 €	1 222 738.47 €	2 241 287.03 €

<i>Budget annexe - Lotisse-</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	17 312.40 €	13 415.56 €	30 727.96 €
DEPENSES	82 842.03 €	0.00 €	82 842.03 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	65 529.63 €	13 415.56 €	52 144.07 €
REPORT EX ANTERIEUR	65 529.63 €	13 415.56 €	52 114.07 €
RESULTAT CUMULE	0.00 €	0.00 €	0.00 €

<i>Budget annexe Hameau de La Héronnière</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	290 299.32 €	309 299.32 €	599 598.64 €
DEPENSES	290 299.48 €	290 299.32 €	580 598.80 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-0.16 €	19 000.00 €	18 999.84 €
REPORT EX ANTERIEUR	0.00 €	-19 000.00 €	-19 000.00 €
RESULTAT CUMULE	-0.16 €	0.00 €	-0.16 €

<i>Budget annexe Hameau de La ville Hubeau</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	138 102.75 €	151 002.75 €	289 105.50 €
DEPENSES	138 102.92 €	138 102.75 €	276 205.67 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-0.17 €	12 900.00 €	12 989.83 €
REPORT EX ANTERIEUR	0.00 €	-12 900.00 €	-12 900.00 €
RESULTAT CUMULE	-0.17 €	0.00 €	-0.17 €

M. DAUNAY questionne sur les factures d'énergie. M. ROBIN explique que sur conseil du Syndicat Départemental d'Energie, les prévisions 2023 avaient été établies sur le triplement des coûts de 2022. Les réalisations figurant au compte administratif incluent une constatation de charge même si cette dépense n'a pas encore été réglée, faute de réception de facture. Il est fort probable que le cout de l'énergie restera en deçà du prévisionnel.

2. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Compte tenu du résultat global de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023, M ROBIN propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de 1 018 548,56 € à la section d'investissement au compte 1068 du budget général de la commune. Le conseil municipal vote l'affectation proposée.

3. FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

M. LE GALL présente la possibilité pour l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (ou moins si l'assemblée en a décidé ainsi). Il est proposé de valider cette proposition. Pour la section fonctionnement, il est précisé que le chapitre charges de personnel ne peut pas servir au transfert de crédits.

4. FISCALITÉ : VOTE DES TAUX 2024

Du fait des résultats financiers de la commune, du contexte économique global, des besoins financiers de la commune pour équilibrer le budget 2024, il est proposé à l'Assemblée de reconduire en 2024, les taux 2023, à savoir :

- Taxe d'habitation (pour résidences secondaires) : 21%
- Taxe sur le foncier bâti : 51.14%
- Taxe sur le foncier non bâti : 81.17%

M. ROBIN explique que la modification du taux de Taxe d'Habitation (TH) n'est possible que dans la mesure où les autres taux évoluent parallèlement (dispositions

réglementaires de liaison de taux entre eux). Il précise que certaines communes du littoral, touristiques, peuvent agir sur le taux de TH pour les maisons secondaires mais cette faculté n'est pas dévolue aux communes rurales. M ROBIN déplore ce dispositif qui lui semble inéquitable.

Mme Sandrine CHASLES interroge sur la taxe d'habitation concernant les logements vacants. M. ROBIN précise que la collectivité peut en effet décider d'instaurer une taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), décision qui doit être prise avant 31 octobre pour une application l'année suivante. Cette mesure peut permettre de remettre des biens sur le marché dans un contexte de crise du logement.

M. ROBIN précise par ailleurs que les taux fiscaux communaux restent stables mais les bases ayant été revalorisées de 3,9 %, cela engendre des recettes fiscales en hausse à hauteur de cette évolution.

5.SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET STRUCTURES EXTÉRIEURES

Associations communales et structures extérieures

Le CM prend connaissance du projet d'attribution de subventions aux associations communales et structures extérieures.

M. ROBIN souligne une nouvelle subvention à l'association *Étincelle de Laurenan*, qui assure un service précieux pour le territoire dans l'accompagnement de personnes dépendantes. Il propose également d'octroyer d'une aide ponctuelle à une élève du Campus de Merdrignac, Mme Delphine DESTENAY atteinte d'une pathologie rare, pour financer une expérimentation médicale visant à étudier les effets du climat sur sa maladie. Pour financer ce projet estimé à 10 000 €, il est proposé d'octroyer une aide de 300 € et un soutien en communication pour ce projet afin d'inciter les citoyens à soutenir financièrement le projet de Mme DESTENAY, via une cagnotte en ligne.

Structures Entente Hardouinais Mené

Les demandes de subvention sont présentées par les associations suivantes : AFR pour le service d'accueil de loisirs durant les vacances et le poste d'animateur jeunesse, l'ASEC (Association Sportive et Culturelle), ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural). Il est à noter que l'association « Mains de demain » ne sollicite pas de subvention pour 2024.

Il est convenu d'établir une répartition des subventions aux associations par commune du bassin de vie de l'Entente intercommunale Hardouinais Mené, au titre de l'année 2024, selon le critère population DGF.

Ainsi, la part de subvention sollicitée par les associations auprès de la commune de Merdrignac est la suivante :

- ASEC : 15 575.84 €
- ADMR : 4 450.24 €
- Famille rurales, pour fonctionnement ALSH : 34 452.78 €
- Familles rurales, pour poste animateur jeunesse : 9 558.00 €

M. GARNIER, Président du club Athlétisme sollicite une subvention de la commune pour la participation de deux athlètes au championnat de France de cross-country qui s'est déroulé le 10 mars 2024 à ALBI dans le Tarn.

Selon le principe déjà établi, il est proposé de verser une subvention au club de 100 €/ athlète, soit 200 € pour cette participation à une compétition nationale.

Le conseil municipal adresse ses félicitations aux athlètes, M. Yves PIEDERRIERE et Mme Maelys POUESSEL et se prononce favorablement sur l'attribution au club d'athlétisme d'une subvention de 200 €

6. DOTATIONS SCOLAIRES

Le CM a validé le 29/03/22 les dotations aux établissements scolaires relevant de l'enseignement privé et

public. Il a décidé de fixer les montants de dotation pour le reste de la mandature, c'est-à-dire pour les années 2023, 2024 et 2025. Il est précisé que les jouets de Noël ne concer-

nent que les enfants scolarisés en classes maternelles.

Ainsi il est proposé d'apporter la précision nécessaire, comme suit :

DOTATIONS SCOLAIRES		2022	2023 (+2%)
Ecoles maternelles et primaires publiques et privées	Fournitures scolaires (par élève merdrignacien)	25,60 €	26,10 €
	Projet pédagogique (par élève)	10,80 €	11,00 €
	sortie pédagogique (par élève merdrignacien)	10,80 €	11,00 €
	dotation pédagogique (par classe)	112,20 €	114,40 €
	jouets de Noël (par élève merdrignacien en classe de maternelle)	12,55 €	12,80 €
Collège public et privé	Fournitures scolaires (par élève merdrignacien)	9,70 €	9,90 €
	stage "plein air" au minimum 1 nuitée (par élève merdrignacien) par jour	6,00 €	6,10 €
	séjours linguistiques (par élève merdrignacien)	62,50 €	63,80 €

Le conseil municipal entérine sa décision du 29 mars 2023 et limite la dotation en jouets aux enfants scolarisés en classes maternelles

7. SUBVENTION AU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

M ROBIN propose d'attribuer une subvention de 180 000 € au CCAS au titre de l'année 2024. Cette subvention sert à financer le delta entre l'achat des repas scolaires au GIP et la revente aux familles, mais aussi l'office au restaurant scolaire, le financement de l'agent administratif d'accueil au CCAS.

M ROBIN profite du sujet pour évoquer les difficultés budgétaires des EPAHD, et craint qu'à l'avenir les budgets communaux soit de plus en plus sollicités pour accompagner ces structures.

8. SUBVENTION AFR (ASSOCIATION FAMILLE RURALE)

L'Association familles rurales présente une demande de subvention de 29 000 € au titre du service périscolaire (service de garderie matin et soir les jours de classe), pour l'année 2024.

9. DOTATION À L'ÉCOLE SAINTE ANNE POUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

M ROBIN rappelle que la commune est engagée auprès de l'Ecole Sainte Anne dans le cadre d'un contrat d'association qui prévoit que la participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole. Cette

participation est calculée sur la base du coût de revient d'un élève de l'école publique scolarisé soit en maternelle, soit en élémentaire.

Ainsi, le cout de revient est établi à 1 843.45 €/élève pour un enfant scolarisé en classe maternelle, et à 456.65 € / élève pour un enfant scolarisé en classe élémentaire. Compte tenu des effectifs scolarisés à l'Ecole Ste Anne, la participation de la commune s'établit à :

- 27 enfants en maternelle X 1 843.45 € = 49 773.15 €

- 48 enfants en élémentaire X 456.65 € = 21 919.20 €

Soit une participation totale de 71 692.35 € pour l'année scolaire 2023/2024.

10. BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le projet de budget travaillé en commission des finances le 20 mars 2023 est présenté par Mme AUTAIN, responsable des finances et M LE GALL à l'Assemblée. Ainsi le budget 2024 s'établit comme suit :

Budget général	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	3 900 560.00 €	3 654 047.03 €	7 554 607.03 €
DEPENSES	3 900 560.00 €	3 654 047.03 €	7 554 607.03 €

Budget annexe	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Hameau de La Héronniere			
RECETTES	449 301.48 €	449 299.32 €	898 600.80 €
DEPENSES	449 301.48 €	449 299.32 €	898 600.80 €

Budget annexe	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Hameau de La ville Hubeau			
RECETTES	266 104.92 €	266 102.75 €	532 207.67 €
DEPENSES	266 104.92 €	266 102.75 €	532 207.67 €

- La capacité de désendettement brut (rapport entre l'encours total de la dette et le nombre d'années de CAF brute nécessaire à la collectivité pour rembourser son stock de dette) s'établit à 4,37 années et à 2.38 années en net, avec la déduction des loyers du GIP, de la Gendarmerie et des adhérents de l'ALSH (814€ net/ habitant). On parle d'endettement élevé quand ce ratio atteint 9 ans et d'un seuil d'alerte entre 9 et 12 ans. Cet indicateur montre une gestion maîtrisée, avec la volonté de laisser une situation financière saine pour la future mandature.

M. ROBIN souligne l'implication de LCBC dans la dynamique du développement local à travers la réalisation de divers projets qui se concrétisent en 2024 : station d'épuration, ludothèque, piscine, parc d'activités économiques, résidence jeunes travailleurs (le permis de construire sera déposé en novembre 2024) .

En conclusion M. ROBIN adresse ses remerciements aux membres des commissions communales pour le travail de préparation budgétaire et particulièrement à Pascal LE GALL, Adjoint aux finances, Guénaëlle Autain et Sylvie Ruellan pour leur accompagnement dans la construction de ces budgets.

Après discussion le projet de BP 2024 est adopté par le conseil municipal.

11. CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DE LA CHEVALERIE

Compte tenu de la vente de l'ensemble des lots du lotissement de la chevalerie, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2023

Le compte administratif 2023 ainsi que le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public ont été votés le 27/03/24.

Le conseil municipal, se prononce favorablement sur la clôture du budget annexe de la chevalerie, étant entendu que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA

12. SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES : MODALITÉS D'AMORTISSEMENT

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoyait, dans ses versions précédentes, une possibilité d'aménagement de la règle d'amortissement du prorata temporis pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel et outillage, fonds documentaires,...). Les dotations aux amortissements de ces biens étaient ainsi calculées en annuités pleines pendant toute la durée d'amortissement (comme précédemment avec l'instruction M14). la version 2024 du référentiel M57 prévoit la possibilité de déroger à la règle d'amortissement au prorata temporis pour les subventions versées (c/ 204...), ainsi que pour les frais d'étude et d'insertion non suivis de réalisation (c/ 203...).

Ainsi le CM est appelé à se prononcer sur la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées en appliquant la règle d'amortissement du en année pleine.

- Compte 2041512 subventions d'équipements versées pour des bâtiments et installations : 30 ans (voirie PA Héronnière, EPCI)

- Compte 20415322 subventions d'équipements versées pour des bâtiments et installations : 5 ans (aménagement extérieur résidence des Genêts, CCAS)

- Compte 204181 subventions d'équipements versées pour des biens mobiliers, matériel et études : 5 ans (mobiliers bureau et équipements informatiques, CCAS)

- Compte 204182 subventions d'équipements versées pour des bâtiments et installations : 5 ans (réseaux électrique et téléphone, SDE)

- Compte 20422 subventions d'équipements versées pour des bâtiments et installations : 5 ans (bâche incendie, personne de droit privé)

Le conseil municipal opte pour le principe dérogatoire à la règle d'amortissement au prorata temporis pour les subventions versées (c/ 204...), ainsi que pour les frais d'étude et d'insertion non suivis de réalisation (c/ 203...) qui aura pour effet l'application de la règle d'amortissement en année pleine.

13. TARIFS COMMUNAUX 2024 : MODIFICATIONS CONCERNANT LE DROIT DE PLACE ET LE SERVICE INHUMATION

□ Droit de place : ajout de tarifs : droit de stationnement sans électricité et facturation de l'eau consommée (prix coutant)

M. LE GALL propose de modifier la tarification relative au stationnement des cirques et manèges en ajoutant un tarif « sans électricité », pour les forains qui souscriraient un branchement avec ENEDIS, l'unique tarif en vigueur de 50€ /jour incluait les frais d'électricité.

Il convient de modifier les tarifs :

Droit de stationnement cirques et manèges, avec électricité : 50 € / Jour

Droit de stationnement cirques et manèges, sans électricité : 15 € /jour

Pour régulariser, il est nécessaire de prendre une délibération pour cet additif

Il est également proposé de refacturer aux forains la consommation d'eau suivant le nombre de m3 consommé, consommation qui sera actée par un sous-compteur relevé au moment du branchement et au moment du départ, au cout réel supporté par la commune.

□ Tarifs service inhumation

Il est proposé de retirer le tarif « fosse d'attente » dont le prix était fixé à 6 € par jour, cette tarification n'a pas lieu d'être et n'est pas pratiquée.

Entrée en vigueur au 1er avril 2024.

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Eric ROBIN

14. REMBOURSEMENT DE FRAIS LIÉS À L'EXERCICE D'UN MANDAT SPÉCIAL

Dans le cadre du jumelage de la commune avec PADURENI, commune roumaine, un déplacement est organisé du 23 au 30 juin 2024. Il est proposé de donner mandat spécial à Mme Delphine RIGOLLÉ, Maire-adjointe pour représenter la municipalité.

La loi du 27/02/02 donne la possibilité du remboursement des frais engagés

par les maires, adjoints, conseillers municipaux, dans le cadre de l'exécution d'un mandat spécial (article L 2123-18 du CGCT).

Ainsi, il est proposé de rembourser à Mme RIGOLLÉ, sur présentation de justificatifs, les frais occasionnés par cette mission spéciale de déplacement à PADURENI. Seront notamment pris en charge par la commune : le déplacement, les nuitées, les repas, l'hébergement, les visites

Vu l'article L2123-18-1 du CGCT relatif au remboursement des frais d'exécution d'un mandat spécial.

15. ZONE D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

M ROBIN rappelle que l'Etat a fixé l'objectif à échéance 2030 de couvrir le besoin en énergie par 33 % d'énergies renouvelables.

Pour accompagner la production d'énergie renouvelable, l'Etat invite chaque commune à se prononcer sur les zones potentielles d'accueil de projets à énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque et méthanisation.

Cela signifie que les zones fléchées pourront, le jour où un projet se présentera, se voir implanter des éoliennes, des panneaux photovoltaïques ou des méthaniseurs.

L'objectif est d'accélérer la production d'énergies renouvelables en facilitant l'implantation de projets. Actuellement, la France produit 20% d'énergies renouvelables, le but est d'atteindre au moins 33% de production en 2030.

Certaines énergies renouvelables sont encadrées juridiquement, entre autres concernant la distance avec les habitations. C'est pourquoi des cartes pré établies et comportant l'ensemble des possibilités d'implantations sont soumises aux communes. Le conseil municipal en prend connaissance et est invité à se prononcer sur le zonage proposé. Il émet des interrogations sur les panneaux au sol sur les surfaces agricoles.

M ROBIN expose les différentes cartes communales pour la ZAENR et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les cinq cartes

proposées portant sur le photovoltaïque, le photovoltaïque sur les bâtiments agricoles, l'agrivoltaïsme, l'éolien, la méthanisation, jointes en annexe de la présente délibération.

URBANISME

Rapporteur : Isabelle GORÉ-CHAPEL

16. AMÉNAGEMENT RUE DE LA GARE (RD66A), RUE RENÉ GUITTON, RUE DE LANDROUËT ET RUE DE LA FONTENELLE (RD793) : INTÉGRATION RD 66A DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL ET ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

a) Le CM est invité à se prononcer sur le principe d'engagement de la commune pour le transfert de la RD66a vers le patrimoine communal après la remise en état de la couche de roulement.

Le conseil municipal accepte le principe de transfert de la voie selon les conditions exposées ci-dessus.

b) Attribution des marchés de travaux : rapport du maître d'œuvre Nord Sud

Extrait du rapport du maître d'œuvre :

La commune a souhaité avoir recours à des entreprises de voirie, réseaux divers et paysage pour les travaux de requalification des RD 793 et RD 66A, sur la commune de Merdrignac. Les travaux sont séparés en trois lots, objet de la consultation :

Lot 1 : Terrassement – Voirie – Réseau EP

Lot 2 : Marquage des revêtements en mortier hydraulique

Lot 3 : Aménagement paysager
Les critères pris en compte pour l'attribution du marché sont :

- 1- Le prix des prestations : 60%
- 2- Valeur technique : 40%

17. PROJET D'AMÉNAGEMENT DU JARDIN PUBLIC EN CŒUR DE VILLE : VALIDATION DU PROJET, DE SON ESTIMATIF, DU PLAN DE FINANCEMENT ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Les cabinets NAGA et Servicad présentent le projet d'aménagement d'un jardin public en cœur de ville qui se décompose en 2 lots

Estimation pour les prestations de base : 292 915.33 € TTC

Lot N°1 : Terrassements, voirie et Réseaux

Estimatif de base : 181 240 € HT.

Option : Placette en enrobé poncé : - 32 595 € H.T.

Lot N°2 : Mobilier, Maçonnerie et végétation

Estimatif de base : 65 823.35 € HT.

Options : + 61 800.00 € H.T.

Variante : + 21 036.00 € H.T.

18. AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA FONTENELLE

La commune a acquis le terrain nécessaire pour élargir le chemin d'accès au camping du Val de Landrouët.

19. ECLAIRAGE PUBLIC : INSTALLATION DE MÂTS RUE JULES FERRY ET RUE DE LANDROUËT

a) Fourniture et pose 2 mats solaires devant le parking sur la rue Jules Ferry:

Il est proposé la fourniture et la pose de deux mats solaires rue Jules Ferry devant le parking public afin de sécuriser la zone de stationnement et le passage piéton devant le collège PJH.

Les travaux sont estimés à 9 700 € TTC, avec un reste à charge pour la commune de : 6 505.06 €

b) Extension éclairage rue de Landrouët:

Il est proposé la fourniture et la pose d'une lanterne LED sur candélabre de 6 mètres, dans la continuité du matériel posé sur la rue René Guilton, avec câblage.

Les travaux sont estimés à : 3 450 € TTC

Reste à charge pour la commune de : 2 076.38 €

Séance du Conseil Municipal du 24 avril 2024

*CM pour Conseil Municipal dans le texte

Absents excusés : LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, BADOUARD Allison, COLLETTE Abel, POILBOUT Marie, DAUNAY Dominique, CHARTIER Georges, FRIZAT Céline, LE COZ Caroline.

FINANCES

Rapporteur : Eric ROBIN

1. VALIDATION ET ENGAGEMENT DE DIVERS TRAVAUX ET PRESTATIONS :

Lors de la préparation budgétaire, plusieurs projets d'acquisition ou de travaux ont été inscrits au budget. Ils sont présentés au conseil pour validation et engagement (nature de l'achat, fournisseur, montant) :

- Ordinateur portable : SNO : 1 173.60 € TTC

- Enseigne façade Médiathèque : JEZEQUEL : 696 € TTC

- Boîte à livres Médiathèque : BCI : 2 989.00 € TTC

- Supports Exposition Atlas Biodiversité : BC2M : 2 455.20 € TTC

- 4 Essaims d'abeilles (Rucher du Val de Landrouët) : NATURAPI : 759.98 € TTC

- Travaux peinture et sol Salle de réunion Val de Landrouët :

LEJEUNE : 13 343.98 € TTC et SOQUET : (5 383.20 €)

- Une engazonneuse (décompactage) : SAS NOGUES : 3 000 € TTC

- Tables pique-nique : COMAT & VALCO : 2 735.93 € TTC

- Eclairage public :

o mise aux normes d'un boîtier de commande Rue Jules Ferry (complément)

SDE : 1200 € dont 722.22 € restant à charge de la commune

o Transformateur à changer, Rue des ajoncs d'or

SDE : 388, 80 € TTC dont 234 € restant à charge de la com-

mune

- Panneaux signalisation entrée de ville : La Croix : 1 326.10 € TTC

- Peinture au cimetière : LEJEUNE : 4 999.61 € TTC

- 1 autolaveuse pour restaurant scolaire : IndustriPack : 3 657.60 € TTC

- Système d'ouverture porte : salle tennis, salle omnisports : 7SMASH : 2 802 € TTC

- Equipements sportifs :

2 vitrines : MANUTAN : 762. € TT

Range trottinettes et râtelier vélo : MANUTAN : 1 654. 80 € TTC

Traceuse, Pro tracteur : SPORT NATURE : 2 028.83 € TTC

Sur interpellation de Mme ROSSIGNOL, les élus évoquent lors de la validation des racks pour vélos et trottinettes, l'insécurité qui règne avec ce type de mobilité : dangers pour les conducteurs, pour les piétons et les automobilistes. Ils souhaitent que soient rappelées les règles d'usages, aux conducteurs mais également aux parents pour prévenir d'accidents graves.

Les règles et recommandations sont annexées en fin du présent compte rendu. Le policier municipal et la gendarmerie vont poursuivre les contrôles.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Eric ROBIN

2. RECRUTEMENT RESPONSABLE SERVICE TECHNIQUE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

M. ROBIN annonce le départ de Cyril TEXIER, responsable du service technique prévu au 1er septembre 2024. La procédure de recrutement d'un nouveau responsable de service est lancée depuis le 16/4/2024

Le poste sera ouvert aux agents de catégorie C et B. Au tableau des emplois permanents, il est ouvert en catégorie C. En cas de recrutement d'un cadre B, le conseil municipal donne délégation au Maire pour modifier le tableau

des emplois permanents en conséquence (suppression actuel poste C et création poste B), et donner la possibilité également de recruter un contractuel à défaut de candidature de fonctionnaire territoriaux.

M. ROBIN remercie vivement M. TEXIER pour le travail accompli au service de la commune pendant près de vingt ans et mesure les conséquences du départ d'un proche collaborateur, évoquant ses compétences techniques et ses qualités relationnelles appréciées par l'ensemble des élus et des agents.

3. INFORMATION SUR LE POSTE DE RESPONSABLE URBANISME

M. ROBIN informe du départ de Mme Pauline GUILLOTIN qui était en charge de l'urbanisme et des questions foncières. Elle a demandé sa mutation à compter du 8 juillet 2024.

La déclaration de vacances de poste a été effectuée sur la plateforme « Emploi Territorial » le 16 avril dernier et la procédure de recrutement d'un nouvel agent pour ce poste est en cours.

M. ROBIN adresse tous ses remerciements à Mme GUILLOTIN pour ses trois années passées à Merdrignac. Il souligne son engagement pour cette mission intense et lui souhaite pleine réussite dans son nouveau poste.

URBANISME

Rapporteurs : Eric ROBIN et Isabelle GORÉ-CHAPEL

4. RN 164 : ITINÉRAIRES DE SUBSTITUTION

M. ROBIN présente les projets d'itinéraires de voies de substitutions de la RN 164 et les retours qu'il y a pu avoir de l'association des landes d'Ifflet, des agriculteurs, des riverains.

5 scénarios sont présentés sous forme de cartographie :

Le CM donne délégation au Maire pour choisir le prestataire, engager la mission et signer toute pièces afférentes à cette décision

Scénario 1 : « bas de la racine » pour une distance de 4.450 km

Scénario 2 : « Hédé » pour une distance de 3.969 km

Scénario 3 : « Ville Pelée » pour une distance de 3.3km

Scénario 4 : « route de l'Hermitage- ville Pelée » pour une distance de 3.6 km

Scénario 5 : « Ville es Coupeau-Hédé » pour une distance de 4.774 km

Aucun de ces itinéraires ne donne entièrement satisfaction.

M ROBIN déplore la communication diffusée par la DREAL dans les RN 164 INFO qui laisse croire que des choix de scénarios sont déjà actés, alors que la volonté de la municipalité n'est seulement que d'étudier la faisabilité technique des solutions envisageables avant d'opter pour une décision finale

Le conseil municipal propose à la DREAL, maître d'ouvrage, un itinéraire qui comprendrait la création d'une voie nouvelle sur une distance de 350 mètres, même si la maîtrise foncière n'est pas résolue.

Dès la mise en service à l'horizon fin 2024, la RN 164 sera interdite à la circulation des engins agricoles. Le sujet devient urgent à traiter. Une rencontre avec le Préfet sur le sujet est prévue le 3 mai prochain.

Rapporteuse : Isabelle GORÉ-CHAPEL

5. RN164 : AMÉNAGEMENT ROND-POINT

Mme GORÉ-CHAPEL expose que les élèves du Campus Merdrignac ont travaillé sur le projet d'aménagement du rond-point situé au sortir de la bretelle de la RN164, en entrée de ville. Parmi les neuves esquisses réalisées, le bureau a sélectionné trois projets d'aménagement. Il est précisé que les travaux seront pris en charge par la DREAL, dans le cadre du projet de la RN164.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des esquisses se prononce en faveur de projet N° 1 présenté par Maël et Marius, élèves du Lycée de Merdrignac, projet représentant une rivière sèche au milieu du giratoire.

6. AMÉNAGEMENT RUE RENÉ GUITTON, RUE DE LA GARE, RUE DE LANDROUËT ET RUE DE LA FONTENELLE : CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA SURFACE DE ROULEMENT

Dans le cadre du projet d'aménagement de rues René Guitton et suite, le conseil municipal a validé le 13 septembre 2023 (délibération N° DCM-2023-088) la convention de travaux sous mandat avec le Département des côtes d'Armor afin que ce dernier prenne en charge financièrement la couche de roulement qui est programmée dans le cadre de l'opération d'aménagement. La dépense avait été estimée à 105 600 € TTC. Or, le montant a été revalorisé. Il est proposé au conseil d'acter le principe de la convention en précisant que le mon-

tant précis de la participation du département sera déterminé en fin d'opération suivant le cout réel des travaux.

Afin de suivre le bon déroulement du chantier, il sera proposé au prochain conseil une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

7. AMÉNAGEMENT RUE RENÉ GUITTON, RUE DE LA GARE, RUE DE LANDROUËT ET RUE DE LA FONTENELLE - MISSION SPS

Dans le cadre de l'aménagement Rue René Guitton, Rue de la Gare, Rue de Landrouët et Rue de la Fontenelle, il est proposé de recourir à un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS). Le coordonnateur SPS est responsable de la sécurité et de la prévention sur les chantiers du bâtiment et travaux publics.

Une consultation de prestataires est en cours depuis le 22 avril. Les offres sont à remettre pour le 15 mai 2024.

Le conseil municipal donne délégation au Maire pour choisir le prestataire, engager la mission et signer toute pièces afférentes à cette décision

8. AMÉNAGEMENT CŒUR DE VILLE

Information : la consultation publique est en cours depuis le 6/4/2024

Calendrier d'opération ci-dessous :

2024		
Semaine 12	20/03/2024	Réception DCE et nouvelle estimation
Semaine 13	27/03/2024	Validation par le Conseil Municipal : - Projet d'aménagement (descriptif et estimatif) - DCE et lancement consultation publique - demande fonds de concours LCBC
	08/04/2024	Réception DCE corrigé
Semaine 15	08/04/2024	Mise en ligne de la consultation sur MEGALIS et publication de l'AAPC dans Ouest France
Semaine 19	07/05/2024 (12h)	Date limite de remise des offres par les entreprises
	07/05/2024 (17h)	Commission MAPA : ouverture des plis
	07/05/2024	Transmission des offres à au cabinet NAGA pour analyse
Semaine 22	28/05/2024	Remise du rapport d'analyse des offres par le cabinet NAGA à la commission MAPA
		Phase de négociation et complétude des offres
Semaine 22	30/05/2024 (17h)	Commission MAPA – proposition d'attribution des marchés
	05/06/2024	Attribution des marchés en conseil municipal – séance du 5 juin
	06/06/2024	Information des entreprises non retenues
Semaine 24		Signature des offres retenues et transmission au contrôle de légalité des pièces de la procédure
Semaine 25		Notification des marchés de travaux aux entreprises retenues
Semaine 25		Ordre de service de commencement de la phase de préparation durée 1 mois (mois de juillet)
Semaine 36	02/09/2024	Début des travaux
	Décembre 2024	Fin des travaux

CULTURE

Rapporteur : Eric ROBIN

9. PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL (PCSES)

M ROBIN précise que la présentation de la démarche sera faite en commission le 4 juin prochain, à 18h en salle du conseil.

Il rappelle que le PCSES consiste à créer un document comprenant les axes stratégiques de développement sur 5 ans. L'objectif est de mettre, par écrit, les projets de la Médiathèque afin d'être prêt au moment des appels à projets culturels et de saisir des opportunités de financement pour l'extension de ce lieu, les finances communales ne pouvant pas supporter ce projet lors de ce mandat.

L'ordre du jour de la commission est le suivant :

- Présentation de la démarche par Luce PEREZ, Bibliothèque département des Côtes d'Armor

- Présentation du diagnostic socio-culturel de la commune et de la bibliothèque par Nathalie POILVERT, responsable de la médiathèque et Charlène HUBY, cheffe de projet.

- Définition des axes stratégiques

- Présentation du planning d'actions pour l'année 2024 :

•4 juin : Commission Culture

•17 juin : Réunion COPIL et bénévoles

•15 octobre : 17h30>19h30 : Consultation citoyenne

•19 octobre : 15h>18h : Consultation citoyenne

•10 décembre : Réunion du COPIL

La constitution du comité de pilotage interviendra à la suite de cette commission et sera présentée au CM du 5 juin.

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Michel HESRY

10. LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE : CAMPAGNE DE DESTRUCTION DES NIDS

Il est proposé de reconduire en 2024 le dispositif de lutte contre

les frelons asiatiques, piloté par le FGDON22, dans les conditions identiques à l'année 2023, c'est-à-dire avec un partenariat financier avec Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC) ce qui permet la prise en charge de la destruction des nids pour moitié entre la commune et la communauté de commune, dans la limite de 150 € par nid. Il est rappelé que la commune procède à la vérification que l'intervention porte bien sur des nids de frelons asiatiques. Si tel est le cas, la commune mandate un prestataire pour la destruction du nid.

QUESTIONS DIVERSES

11. ATLAS COMMUNAL DE LA BIODIVERSITÉ

Rapporteuse : Isabelle GORÉ-CHAPEL

La semaine du patrimoine vivant qui aura lieu du 22 au 29 mai.

M. ROBIN salue le travail d'organisation porté par Mme GORÉ-CHAPEL et Mme Charlène HUBY qui débouche sur un programme riche, dense et de qualité avec notamment l'intervention de M OLLIVRO Géographe. Il exprime sa gratitude envers toutes les personnes impliquées sur ce projet qui touche un très large public et souhaite pleine réussite à cette semaine d'animations.

12. RENCONTRE AVEC LA POSTE : INFORMATION

Rapporteur : Eric ROBIN

M. ROBIN informe que lors d'une rencontre qui s'est tenue le 4 avril, La Poste a annoncé un changement d'horaires au 3 juin. Il se réjouit de l'augmentation des plages horaires d'ouverture de 2h hebdomadaires. Fermeture des guichets du mardi au vendredi à 17h30 au lieu de 17h. Décision imputable au regain d'activités, en partie lié aux activités de France Service. Un agent de la direction des finances publiques tiendra une permanence le mercredi matin.

13. CALENDRIER DES ASSEMBLÉES

Rapporteur : Eric ROBIN

Modification dates de conseil mai à Juillet : 5 juin et 10 juillet.

14. ELECTION EUROPEENNES : DIMANCHE 9 JUIN

Rapporteur : Eric ROBIN

Un planning provisoire de permanence au bureau de vote est présenté.

15. PARC D'ACTIVITÉS BERNARD SOHIER : RENCONTRE AVEC RIVERAINS

Rapporteur : Eric ROBIN

M. ROBIN, a reçu en présence de M. Xavier HAMON, président de LCBC, les riverains du futur parc d'activités, à leur demande.

Cette réunion a permis de recontextualiser le sujet en rappelant que ce terrain avait été acheté en 2011 par la communauté de communes Hardouiniais Mené à l'époque avec comme ambition affichée un espace à vocation économique.

Les riverains ont fait part de leurs interrogations légitimes de voir se développer cet espace économique à proximité de leur domicile. Les élus ont indiqué que c'est la seule parcelle classée de la commune en zonage économique au PLUI avec une maîtrise foncière communautaire, dans la mesure où les autres zones se sont remplies rapidement ces dernières années.

Il a été proposé une marge de recul de 5 mètres inconstructible en limite des propriétés riveraines, et a été rappelé que la parcelle contiguë à la RN 164 n'est pas constructible du fait de la loi Barnier. Il a également été précisé que cette future zone se trouve dans le périmètre des Bâtiments de France, ce qui implique des prescriptions de construction. Cette future zone est composée de petits lots, adaptés aux artisans, commerçants et professions libérales et ne pourra recevoir des industriels. Elle a pour objectif de répondre à la demande de futurs porteurs de projets dans le cadre du développement économique du bassin de vie. Une vigilance sera apportée lors de la commercialisation pour une bonne cohabitation avec l'environnement.

ETAT CIVIL

NAISSANCE

DÉCÈS

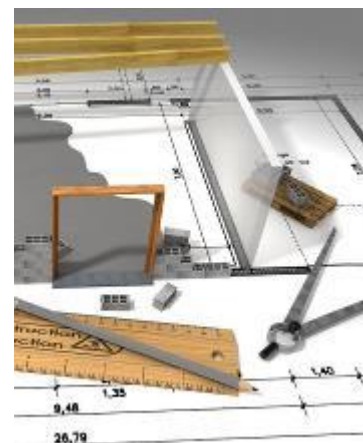
URBANISME AVRIL 2024

PERMIS DE CONSTRUIRE

M. JUBLAN Serge Carport 3 rue Perceval

DÉCLARATION PRÉALABLE

M. CORNILLET Pierrick	Clôture	7 cartady
M. LEBAUD Didier	Création d'un logement	10 rue René Guitton
Mme BONNEAU Sylvie	Modification de façade	21 rue du bourg neuf
Mme FAUVEL Sylvie	Modification de façade	2 rue gilles de bretagne
Groupe Verlaine	Panneaux Photovoltaïques	13 rue du 19 mars 1962



AGENDA

POINT SANTÉ MOBILE ADALÉA

Le Point Santé Mobile de l'association Adaléa poursuit ses permanences de proximité. Lieu gratuit, d'accueil, d'écoute, de prévention en matière de soins et d'orientation vers les professionnels du territoire.

+ RENDEZ-VOUS ADALÉA :

► **Mardi 28 mai | Mardi 25 juin** de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h15

Parking Place de l'Église de Merdrignac. Une journée par mois sur la commune.

LES RESTOS DU CŒUR : CALENDRIER DES OUVERTURES DU CENTRE DE MERDRIGNAC

En été, la distribution se déroule tous les 15 jours les mardis, de 10h à 11h, Rue René Guitton à Merdrignac :

► Mardi 28 mai 2024 | Mardi 11 juin et Mardi 25 juin

VIS L'ÂGE – ADMR

ANIMATIONS POUR LES PLUS DE 60 ANS -

- Jeudi 23 mai : **Gouter des bénéficiaires** avec les Baladins à Saint-Vran
- Jeudi 30 mai : **Atelier prévention des chutes** - Salle du Pôle médico social de Merdrignac
- Jeudi 6 juin : **Pique-nique ou goûter** au Jardin de la Peignie à Ménéac
- Les jeudis 13, 20, 27 juin et 4 juillet : **Ateliers prévention des chutes** à la salle du Pôle médico social



+ INFOS :

Inscriptions auprès d'Aurore au 07 84 26 41 49

MAI

Du 22 au 29 mai :
[ABC] Semaine du Patrimoine vivant : C'est Chouette et Captivant

22/05 : [ABC] 14h30 - Atelier Tataki Zomé (*inscription*)

22/05 : [ABC] 18h - Balade au crépuscule (*inscription*)

22/05 : [ABC] 19h30 - Conférence « Merdrignac, Le Mené : l'évolution de notre paysage » - Cinéma

24/05 : [ABC] 20h30 - Nuit de la Chauve-souris (*inscription*)

25/05 : [ABC] 15h - Balade pour découvrir les oiseaux des jardins (*inscription*)

25/05 : [ABC] 17h - Randonnée semi-nocturne circuit des chapelles

26/05 : [ABC] 9h - Ramassage des déchets

28/05 : Point santé Adaléa

29/05 : [ABC] 15h - Histoires vagabondes

29/05 : [ABC] 16h30 - Projection « Le Chêne » au cinéma

Du 29/05 au 01/07 : [ABC] expositions végétales dans les commerces participants

30/05 : [ABC] 14h Saint-Vran

- 3 ateliers (*inscription*)

30/05 : Atelier prévention des chutes avec Vis l'Âge (*inscription*)

Du 31/05 au 28/06 : exposition des peintures de Sarah Castille à la médiathèque

31/05 : vernissage exposition médiathèque

JUIN

7,8 & 9/06 : Tournoi International de Guerlédan - Complexe sportif Jean Ville-neuve

08/06 : élections du Conseil Communautaire des jeunes

09/06 : Élections européennes

12/06 : Don du sang - Salle des Fêtes

12/06 : Atelier créatif à la médiathèque (*inscription*)

13/06 : Atelier prévention des chutes avec Vis l'Âge (*inscription*)

20/06 : Atelier prévention des chutes avec Vis l'Âge (*inscription*)

21/06 : 20 ans de la section Football du collège PJH

25/06 : Point santé Adaléa

26/06 : Collecte Emmaüs - 32 rue René Guitton

27/06 : Atelier prévention des chutes avec Vis l'Âge (*inscription*)

28/06 : Kermesse - Ecole Ste Anne

29/06 : Fouée de la Saint Jean - CSM Foot - Val de Landrouët

JUILLET

04/07 : Atelier prévention des chutes avec Vis l'Âge (*inscription*)

Du 4/07 au 28/08 : exposition de photographies animalières de Myriam Garouche

05/07 : vernissage exposition médiathèque

05/07 : Fête de l'école - Groupe scolaire « Le Petit Prince

06/07 : Cérémonie des nouveaux arrivants

10/07 : séance Yoga parents-enfants—médiathèque (*inscription*)

13/07 : Repas moules-frites - AS 22 - Val de Landrouët

13/07 : Feu d'artifice - Municipalité - Val de Landrouët

13/07 : Bal populaire - Am. Sapeurs Pompiers - Val de Landrouët

PROGRAMME COMPLET sur www.mairie-merdrignac.fr

Une info, un événement à faire paraître ?

Merci de nous transmettre vos actualités par mail à :

contact@mairie-merdrignac.fr

DU 22 AU 29 MAI 2024

Le patrimoine vivant, c'est Chouette et Captivant !

Rendez-vous du 22 au 29 mai 2024 pour une série d'évènements proposés dans le cadre de l'ABC communal, l'Atlas de la Biodiversité Communale de Merdrignac.

Retrouvez tout un programme d'animations proposées sur les communes de Merdrignac, Saint-Vran et Saint-Launeuc.

Côté expositions, retrouvez les photographies animalières de Yvan Le Breton au fil de votre déambulation en ville. Les travaux des élèves du Campus de Merdrignac sont à voir à la médiathèque et la filière fleuriste exposera ses compositions végétales dans les commerces participants.

Partez en balade nature avec la Ligue de Protection

des Oiseaux ; profitez d'une « Nuit avec les chauve-souris » ; assistez à une conférence « Merdrignac, Le Mené : l'évolution de notre paysage » avec Jean Olivro ; participez à une journée de ramassage de déchets ; écoutez les Histoires vagabondes ; assistez à une projection au cinéma ; participez aux ateliers proposés à Saint-Vran et Saint-Launeuc...

La semaine du Patrimoine vivant, ce sont des animations pour tous, mais aussi des interventions dans les établissements scolaires, les EHPADs, Vis l'Âge...

Rendez-vous dans les médiathèques pour découvrir les marque-pages réalisés pour l'occasion par Loudec Communauté Bretagne centre...

Programme complet à découvrir sur www.mairie-merdrignac.fr et les réseaux Facebook et Instagram @mairiemerdrignac

**SEMAINE DE RANDONNEES
EXCURSIONS
ATELIERS
PROJECTION AU CINEMA
CONFERENCES EXPOSITIONS**

Du 22
au 29
mai
2024



www.mairie-merdrignac.fr/actualite/semaine-du-patrimoine-vivant

TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP

L'APPLICATION MOBILE DE LA COMMUNE



Pour suivre l'actualité de Merdrignac, pensez à télécharger ILLIWAP

01 | Téléchargez l'appli

02 | Recherchez votre commune

03 | Cliquez sur « s'abonner »



SCANNEZ le QR CODE

02 96 28 41 11 | contact@mairie-merdrignac.fr
HORAIRE : Lun, Mer, Jeu, Ven : 8h30-12h30 | 13h30-17h |
Mar : 8h30-12h30 | Sam : 9h-12h

www.mairie-merdrignac.fr



**VIVRE, TRAVAILLER,
BOUGER :**

*tout
à proximité*



VIVRE À MERDRIGNAC - Pour construire votre projet, la commune vous accueille et vous propose d'acquérir un terrain dans l'un de ses hameaux

■ Hameau de La Ville Hubeau
13 lots - De 458 à 703 m²

À partir de 22 900 €

■ Hameau de la Héronnière
22 lots - De 425 à 738 m²

À partir de 24 225 €

➤ Pour plus d'informations, contactez la mairie de Merdrignac au 02 96 28 41 11,
par mail : contact@mairie-merdrignac.fr ou rendez-vous sur www.mairie-merdrignac.fr

